



# Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 10 février 2025

## Présents

|                            |   |                 |
|----------------------------|---|-----------------|
| Exécutif :                 | Mme Anne-Françoise Morel  | Maire           |
|                            | MM. Stéphane Hostettler   | Adjoint         |
|                            | Yves Lüthi  | Adjoint         |
| Bureau du Conseil :        | M. Olivier Gros   | Président       |
|                            | Mme Catalina Kauz   | Vice-présidente |
|                            | MM. Christophe Mage   | Secrétaire      |
| Conseillères municipales : | Mmes Anna Dumonthay, Laura Mathil, Audrey Pion,<br>Susanne Roux-Stuber                                |                 |
| Conseillers municipaux :   | MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Éric Grand, Alain Magistra,<br>Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller |                 |
| Excusé-e-s/absent-e-s :    | Mme Sabine Chenevard  |                 |
| Procès-verbaliste :        | Mme Emmanuelle Maia   |                 |

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoint
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
  - 4.1 Commissions sociales du 3.12.2024 e du 21.1.2025
  - 4.2 Commission urbanisme du 28.1.2025
  - 4.3 Commissions PDCom du 7.1.2025 et du 29.1.2025
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition du Maire et des Adjoint
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

**Le Président** ouvre la séance à 20h. Puis il annonce les personnes excusées.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le Président** rappelle que les communications sont relayées directement par e-mail au jour le jour.

L'heure de la prochaine séance du conseil, le 3.3.2025, est avancée à 19h30. Le SIACG viendra présenter la nouvelle mouture du CMNet, qui sera opérationnelle dès le mois de mars.

Une information sur l'affaire de la parcelle 165 en présence de l'avocat de la commune est prévue avant la séance plénière du 14.4.2025.

**Le Président** indique que Mme Audrey Pion, Mme Sabine Chenevard et M. Jean-Marie Beaud ne pourront être scrutateurs lors des votations municipales du 23.3.2025.

**M. Grégoire Stoky** et **Mme Anna Dumonthay** ont déjà été convoqués par le service des votations.

À la suite d'une question de **Mme Audrey Pion**, **M. Grégoire Stoky** explique que le Conseil municipal sera élu malgré le nombre de candidats. Les électeurs recevront une liste officielle et une liste neutre.

**M. Christophe Mage** se renseignera néanmoins auprès du service des votations.

**Mme le Maire** relève qu'une telle tâche incombe normalement à la liste, pas au Secrétaire général.

**Le Président** évoque l'interpellation du 14.1.2025 de M. Robert Raymond relative à l'autorisation de construire DD 334'602/1.

**Mme le Maire** indique que les autorités communales ont renvoyé M. Robert Raymond aux décisions du département cantonal (OAC). La Mairie a reçu une nouvelle lettre du précité le 31.1.2025, qui porte cette fois sur la division parcellaire. Ces documents figurent sur le CMNet.

**M. Éric Grand** suggère de transférer ce dossier à la commission urbanisme, qui proposera au Conseil municipal de répondre ou pas.

**Le Président** propose un vote de principe.

**À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal renvoie les lettres de M. Robert Raymond à la commission urbanisme qui reviendra éventuellement devant le conseil avec une proposition de réponse.**

**Le Président** annonce que M. Stéphane Barbat, président du ski club de Meinier, propose de faire un petit classement des élus communaux qui participeront, sous le signe de la bonne humeur et de l'amitié, au concours annuel de ski qui aura lieu le 15.3.2025 à Avoriaz.

**M. Christophe Mage** transmettra demain l'e-mail aux élus ; le délai d'inscription est fixé au 15.2.2025.

### **3. Communications générales du Maire et des Adjoints**

**Mme le Maire** énumère les dernières décisions du SAFCO :

- La délibération du 11.11.2024 portant sur un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de

Fr. 2'066'807,11 a été approuvée par la Conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast.

- La délibération du 11.11.2024 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement 2025, le taux des centimes additionnels pour l'année 2025, fixé à 42 ct, et l'autorisation accordée au Conseil administratif d'emprunter jusqu'à concurrence de Fr. 3'001'363.- et de renouveler les emprunts en 2025 a été approuvée par la Conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast.

- La délibération du 11.11.2024 portant sur l'acceptation d'un crédit de Fr. 72'600.- destiné au versement 2025 d'une contribution au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a été approuvée par la Conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast.

- La délibération du 11.11.2024 portant sur la fixation des indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal a été approuvée par la Conseillère d'État, Mme Carole-Anne Kast.

La 5<sup>e</sup> édition de *La nuit est belle !* se déroulera le week-end du 11 au 13.4.2025. Cette fois, celle-ci sera consacrée à « La nuit, Univers de culture ». En effet, la culture est un vecteur essentiel pour éveiller les consciences et faire évoluer les usages. Le canton souhaitait faire adhérer toutes les communes genevoises au non-allumage partiel des éclairages publics. Toutefois, le comité de l'ACG a décidé de ne pas donner suite à la demande du canton de solliciter une détermination engageant l'ensemble des communes, considérant qu'en vertu du principe de l'autonomie communale, il appartient à chacune d'elles de décider si elle souhaite ou non participer aux actions proposées. Dans ce contexte, si la commune de Jussy souhaite participer, elle devra s'adresser directement à la personne de contact au sein du DT. Certaines communes, comme Anières, ont choisi d'organiser cet événement à une autre date. Pour Jussy, la commission agriculture se chargeait d'organiser cet événement. Cette dernière se déterminera quant à la date. M. Christophe Mage transmettra le courrier du canton au président de ladite commission.

Pour rappel, le PRU (point de rencontre d'urgence) est un lieu de rassemblement prévu en cas de catastrophe ou de situation d'urgence. Mme Carole-Anne Kast a chargé le centre d'analyse des risques (OCPPAM) d'informer les autorités et responsables communaux de ce qui suit :

- Les autorités communales pourront déclencher leur(s) point(s) de rencontre d'urgence (PRU) lorsqu'elles l'estimeront nécessaire, en fonction de leur appréciation et sans attendre l'instruction du canton.

- Le Conseil d'État communiquera sur l'existence de ces PRU à la population par le biais d'un communiqué de presse.

**Mme le Maire** indique que la commune publiera une communication dans son prochain tous-ménages. Pour Jussy, la caserne des pompiers a été désignée comme PRU.

**M. Christophe Mage** ajoute que les élus trouveront sur CMNet les cartographies fédérale et cantonale des PRU genevois.

**Mme le Maire annonce** que la commune a reçu son certificat de suivi de concept de sécurité qui certifie que celle-ci dispose d'un suivi dudit concept pour l'ensemble des activités de ses collaborateurs, conformément aux dispositions légales. Les principaux éléments mis en œuvre en 2024 ont été :

- détermination des dangers ;

- planification des mesures sécurité, santé au travail ;

- formations spécifiques en matière de sécurité pour les collaborateurs en lien avec l'utilisation de nacelles élévatrices ;

- contrôle des échelles ;

- contrôle des lignes de vie sur les bâtiments.

Dans le cadre de ce concept de sécurité, MM. Frédéric et Eddy Piagentini ont suivi avec

succès la formation « manquement de la tronçonneuse ». **Mme le Maire** cite les diverses thématiques qui ont été abordées.

**Mme le Maire** rappelle que la commune, en tant que collectivité publique, est soumise aux règles de la LIPAD (loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles). La nouvelle loi vient de sortir, et l'administration doit donc s'y intéresser. Les grandes questions :

- Quelle est l'étendue du principe de transparence que doit appliquer l'administration ?
- Qu'implique sa mise en œuvre concrète pour les administrés ?

La protection des données personnelles, la liberté d'accès aux données publiques, le devoir d'information aux citoyens feront partie des thèmes abordés lors de l'événement public. Pour Jussy, le référent LIPAD est le Secrétaire général.

Les autorités ont élaboré un projet de règlement pour l'attribution des parcelles agricoles communales. Celui-ci sera étudié par la commission agriculture. L'objectif est d'assurer l'exploitation des parcelles agricoles propriétés de la commune par des agriculteurs domiciliés sur la commune et d'attribuer les parcelles de manière transparente et équitable suivant un processus identique pour chaque attribution.

**Mme le Maire** indique que depuis le 1.1.2025, la Cour des comptes a un nouveau président en la personne de M. Pierre Henri Pigeon.

Depuis le début de l'année, la commune de Soral propose à ses habitants l'utilisation de l'application Edgward. Cette application, qui est reliée aux services de police et sociétés privées de sécurité, permet aux témoins d'un accident ou d'un problème de sécurité d'alerter les services compétents. La personne peut voir la patrouille la plus proche et la commander ; l'application communique le temps d'intervention ainsi que le coût engendré, celui-ci étant facturé à l'appelant. Les intéressés doivent s'enregistrer comme utilisateurs de l'application. La commune de Soral participe à hauteur des premiers Fr. 50.- du coût des interventions pour les 100 premiers ménages. L'application coûte Fr. 250.-/an, une intervention plus ou moins Fr. 150.- en fonction de la société qui intervient. Cette solution sera soumise pour étude et discussion à la prochaine commission administration.

La CP33 a assumé quelques interventions pour des inondations sur Puplinge, il y a une dizaine de jours. Le 1.2.2025, les sapeurs-pompiers sont intervenus sur Presinge pour le sauvetage d'un faucon crécerelle blessé. Puis, également à Presinge, pour déloger un groupe d'ânes proche des voies de circulation, conclut **Mme le Maire**.

**M. Yves Lüthi** annonce les dernières demandes d'autorisation.

APA 336'092/1 : chemin du Charivari 15, Ruth Bolzonello, remplacement d'une chaudière à mazout par une PAC. *Préavis favorable sous conditions impératives (respect de la distance légale minimale de l'unité extérieure par rapport à la limite de la parcelle, installation d'un écran antibruit et mise en place d'un dispositif de protection antichoc sur l'unité extérieure donnant sur le domaine public).*

DD 336'042/1 : route de La-Gara 36, Verena Best-Mast, restauration du mur d'enceinte. *Préavis favorable.*

DD 336'334/1 : chemin des Arales 10, chemin des Arales 8, Monique Odier-Cremel, transformation intérieure d'une habitation. *Préavis favorable.*

DD 323'381/2 : route de Lullier 32, Isabelle Cochelou, (construction d'un bâtiment de 11 logements, sondes géothermiques et PAC, abattage et/ou élagage d'arbres hors forêt), modification du projet initial - 2 logements supplémentaires : aménagements extérieurs. *Préavis favorable sous conditions (compte tenu de l'augmentation du nombre de logements, le nombre de places de parking visiteurs sur la parcelle privée devra s'élever à 3).*

DD 336'496/1 : route de Lullier 14-32, Swisscom (Suisse) SA, fouille et pose d'un canal pour passage d'un câble de télécommunication. *Préavis favorable (M. Christophe Mage présente*

le plan de la fouille, longue de 137 m).

Les chantiers en cours à Lullier engendrent des problèmes de stationnement. La commune a de nouveau été interpellée par un habitant le 29.1.2025 concernant la problématique des places de stationnement en haut du hameau. Selon lui, ces problèmes récurrents de circulation induisent « *un danger aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons. La circulation est fortement impactée par ces véhicules stationnés, rendant les déplacements plus difficiles, notamment pour les engins agricoles et viticoles [qu'il doit] régulièrement emprunter dans le cadre de [son] activité professionnelle. Malgré plusieurs demandes de [ses] proches à ce sujet, la situation persiste et [il aimerait] que des mesures soient appliquées. Aussi, [il souhaiterait] que l'interdiction de stationner tout au long de cette rue soit discutée lors d'un prochain Conseil municipal, afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic.* » **M. Yves Lüthi** indique que la commission urbanisme a déjà évoqué ce sujet.

La commission a surtout évoqué les carrefours route de Lullier/chemin de la Forge et route de Lullier/route du Petit-Lullier, précise **M. Pascal Wegmuller**.

**M. Yves Lüthi** pense que la commune devrait déterminer un concept de stationnement sur les routes de Lullier et du Petit-Lullier.

**Mme le Maire** a rendu attentif l'Exécutif sur le fait que des interdictions avaient déjà été instaurées, puis enlevées au fil des législatures. Travailler sur un concept global serait bien. Son grand souci, c'est qu'il faudrait proposer des alternatives aux habitants et aux visiteurs pour stationner dans le hameau.

**M. Éric Grand** ajoute que la commune ne peut que rendre un préavis par rapport aux demandes d'autorisation de construire. Il faudrait trouver un équilibre et faire comprendre à la population de Lullier la forte évolution du hameau et insister sur le fait que les places visiteurs, dans les nouvelles constructions, font défaut.

**M. Yves Lüthi** propose de renvoyer ce dossier à la commission urbanisme qui planchera sur la mise en place d'un concept avant l'arrivée des nouveaux habitants.

L'OCAN a posé une barrière pour les amphibiens le long de la route de Juvigny ; celle-ci sera enlevée fin avril 2025.

**M. Yves Lüthi** annonce que le SMS (service des monuments et des sites) a mandaté M. Pascal Baumgartner de Ikon Production pour réaliser une campagne photographique afin de documenter une partie des bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire sur la commune de Jussy. Cette campagne s'est déroulée en décembre 2024 et janvier 2025. La commune a demandé à pouvoir bénéficier des photographies pour ses archives. **M. Yves Lüthi** pense qu'une autorisation a été demandée à tous les propriétaires concernés pour photographier ces bâtiments depuis le domaine privé.

**M. Éric Grand** trouverait intéressant que l'ACG demande à l'autorité cantonale de consulter systématiquement les communes pour tout classement à l'inventaire, celles-ci n'ayant aucune vision dessus.

**M. Yves Lüthi** indique que le rapport Mobilitri de décembre 2024 est à disposition sur CMNet. Les communes de Cologny, Choulex, Gy et Vandœuvres se sont retirées de Mobilitri. Celles qui restent (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier, Hermance, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge) se réunissent régulièrement. Les magistrats se rencontreront mercredi soir pour valider l'appel d'offres public qui sera mis sur Simap. Les habitants des communes sortantes n'auront plus accès à la déchetterie mobile. La clé de répartition reste à définir (au nombre de visites ou au nombre d'habitants). La balance sera maintenue pour les entreprises.

Les travaux de la future autoroute du Chablais (16,5 km entre Machilly et Thonon-les-Bains) devraient démarrer en 2026 pour une mise en service en 2029 (coût estimé : 315 mios €). Les communes d'Arve et Lac font le forcing auprès du canton, en particulier auprès de M. Pierre Maudet, pour que l'État propose des solutions afin de limiter les impacts qui seront forcément engendrés par la construction de cette autoroute. Toutes les

correspondances depuis 2020 sur ce sujet sont à disposition sur CMNet. À l'heure actuelle, aucune piste n'est envisagée par le canton pour Jussy afin de limiter le trafic qui viendra de l'autoroute.

**M. Yves Lüthi** explique qu'à partir du 7.4.2025, la stratégie d'extinction de l'éclairage public des routes cantonales sera mise en œuvre pour une période d'essai d'un an avant sa pérennisation. Celle-ci sera accompagnée d'une communication ad hoc dédiée : panneaux d'information aux abords des tronçons des routes cantonales concernées, blog d'information ([www.ge.ch/blog/optimalux](http://www.ge.ch/blog/optimalux)), diffusion de messages de sensibilisation sur les réseaux sociaux (GE-Transports) visant à promouvoir la nécessité, pour les usagers (cyclistes, piétons, etc.), de voir et d'être vus, flyer d'information (tous-ménages) à l'intention des habitants concernés par l'extinction d'un ou plusieurs tronçons de routes cantonales diffusé une dizaine de jours ouvrables avant la mise en œuvre. **M. Yves Lüthi** présente les plans des secteurs concernés par ces extinctions.

**M. Jean-Marie Beaud** souligne que la commune a financé des candélabres qui ne seront plus jamais allumés...

**M. Christophe Mage** explique que le canton verse une subvention annuelle de Fr. 80'000.- à la commune pour l'utilisation de l'éclairage public.

**Mme Catalina Kauz** signale un trottoir en très mauvais état où l'extinction de l'éclairage public risque de provoquer des accidents chez les piétons.

**Mme le Maire** rappelle que la commune avait été confrontée à une levée de boucliers lorsqu'elle avait équipé certains lampadaires communaux de variateurs.

**M. Éric Grand** suggère d'indiquer, dans le tous-ménages communal, qu'il s'agit d'une décision cantonale et d'inscrire les coordonnées du service concerné.

**M. Christophe Mage** précise que le canton avait lancé, pendant les fêtes, un sondage auprès de la population.

La commune de Jussy a reçu le certificat SIG-éco21 en tant que collectivité engagée 2025, conclut **M. Yves Lüthi**.

**M. Stéphane Hostettler** annonce qu'en septembre dernier, le conseil intercommunal a voté favorablement la réforme organisationnelle du GIAP. Cette réforme se déploiera sur trois ans. Elle a pour objectif de renforcer la qualité de la prestation tout en permettant au GIAP de faire face à la croissance continue de la fréquentation du parascolaire. Parmi les premières mesures opérationnelles figure la répartition du canton en huit nouvelles régions parascolaires, chacune dirigée par un responsable de région qui travaillera en binôme avec un RH. Chaque responsable de région disposera des compétences décisionnelles qui permettront d'améliorer significativement le traitement des situations de terrain comme la disponibilité du GIAP envers les communes. **M. Raffaele Cremona** a été nommé le 1.1.2025 responsable de la région Arve et Lac, à laquelle appartient Jussy.

**M. Stéphane Hostettler** présente les statistiques 2024 de Trois-Chêne Emploi. Trois Jusserands ont fréquenté Trois-Chêne Emploi en 2024. Jussy ne représente que 0,08 % du nombre de consultations (3'807 consultations), ce qui est réjouissant. Le tableau fait ressortir les tranches d'âge les plus concernées (36-45 ans, suivis des 46-55 ans).

La 7<sup>e</sup> édition de la balade transfrontalière se déroulera le 18.5.2025. En principe, Open Scène et la Jeunesse seront à la Maison de la Forêt. La première séance préparatoire aura lieu la semaine prochaine, conclut **M. Stéphane Hostettler**.

#### **4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif**

##### **4.1 Commissions sociales du 3.12.2024 et du 21.1.2025**

**Mme Catalina Kauz** évoque les points à l'ordre du jour des dernières séances de la commission.

- Débriefing repas des retraités (19.11.2024) : la soirée était très réussie, le repas un peu copieux, l'organisation efficace (il faudrait remercier l'équipe de cuisine avant les démonstrations de danse afin de ne pas casser l'ambiance). Certains invités ont regretté la disposition des tables, qui les empêchait de parler avec le convive en face d'eux.

- Noël communal (17.12.2024) et Fenêtres de l'Avent, débriefing : les Jusserands ont beaucoup apprécié le Noël communal autour du temple et la fête. Les marchands qui tenaient les stands ont été satisfaits de leurs ventes. Si les bandes LED apportaient une belle lumière, il faudra en acheter quelques-unes en plus, car les stands installés en contrebas étaient encore un peu trop dans la pénombre. Apporter un peu de couleur avec des LED colorées pourrait être intéressant. Un bon a été offert aux personnes qui ont prêté le traîneau deux années de suite. Restent à remercier : Mme Sonia Pourtier (confection des sièges des pères Noël et Fouettard) et M. Yves Liechi pour le transport du traîneau.

Les huit Fenêtres de l'Avent ont eu du succès et ont permis de rencontrer différentes personnes pendant un moment très sympathique. **Mme Catalina Kautz** espère que la Mairie a envoyé un petit mot afin de remercier tous les habitants qui ont organisé une Fenêtre de l'Avent en décembre 2024.

Les enfants chanteront au temple pour le Noël communal 2025.

- Mérites jusserands : la commission a étudié les quatre dossiers reçus et sélectionné le lauréat lors d'une séance en huis clos, étant précisé que M. Alain Magistra s'était récusé pour ce vote.

- Fête du printemps (21.3.2025) : l'école ne fabriquera pas le Bonhomme d'Hiver pour l'édition 2025 ; l'APEJ s'en chargera. Il est suggéré que l'APEJ ou les Baroudeurs de Jussy tiennent le bar à sirops pour les enfants. Des contacts sont encore à prendre pour les gaufres et la soupe ; le bar à bières sera reconduit.

- Balade transfrontalière (18.5.2025) : cf. point 3.

- Sortie des jeunes 8-11 ans (24.5.2025) : la sortie aura lieu à Western-City (Martigny). La commission propose d'acheter des sandwiches à la boulangerie pour le pique-nique et d'offrir une glace sur place. Il faudrait commander une vingtaine de tee-shirts rouges de plus grande taille.

- Sortie des retraités (21.5.2025) : Mme le Maire participera à cette sortie. La commission a choisi la formule Plaisir proposée par le musée Chaplin pour le petit-déjeuner, ainsi que le menu et les vins pour le repas au Mont-Pèlerin. Mme Véronique Vuadens doit encore se renseigner pour le retour en bateau.

La commission souhaiterait inviter Mme Véronique Vuadens à cette sortie, car elle a organisé toutes les sorties des retraités depuis le début de la législature.

- Promotions scolaires : un petit carrousel et des jeux interactifs seront prévus vers l'école. Les autres manèges seront proposés le soir au centre du village. Compte tenu du succès des liseuses offertes aux 8P, la commission décide de reconduire ce cadeau. Le contrat a été signé avec la fanfare, la Revuelta. Le fil rouge a été fixé au 8.5.2025 à 18h30.

- 1<sup>er</sup> août 2025 : comme d'habitude, la commission est en quête d'un orateur. Plusieurs suggestions ont été émises. Les sociétés de Jussy pourraient être associées à la traditionnelle marche et, pourquoi pas, proposer un questionnaire sur les différentes sociétés jusserandes. La commission réfléchira également à un cadeau pour les participants à la marche. Mme Véronique Vuadens a contacté Suisse Chérie, qui n'a pas encore répondu. Elle a proposé M. Pierre-Yves Félix (cor des Alpes). La commission souhaiterait un petit spectacle (Lumen ou autre).

- Sortie des jeunes 12-17 ans (23.8.2025) : différentes possibilités ont été évoquées (Aigles du Léman, Cascade aventure, région de Charmey) ; la réflexion se poursuivra. Cas échéant, la commission se rabattra sur Aquapark.

- Divers :

Communes-École : le bénéfice pour l'année 2023-2024 s'élève à Fr. 23'128,87. Les cours d'essais ont du succès et des listes d'attente ont été instaurées sur certains cours, surtout détente et sport.

Demande de sponsoring de M. Léo Monnier : après étude du dossier, la commission a décidé de ne pas octroyer de subvention à M. Léo Monnier.

Des aînés souhaiteraient que le Dr Béné vienne faire une conférence à Jussy. M. Stéphane Hostettler prendra contact avec lui. Il serait également intéressant de profiter de la rénovation de la maison villageoise pour relancer l'idée d'une association des aînés, ou intergénérationnelle.

La conférence sur la prévention du suicide des jeunes, organisée par Choulex et Presinge, a été fixée au 14.3.2025. Celle-ci concerne toutes les communes de Seymaz-Région.

La commission réfléchit toujours à la création d'une liste de bénévoles (voire une bourse d'échange de services), peut-être via une application, car de nombreux aînés cherchent des personnes pour les véhiculer, les accompagner, etc. Et les associations ont aussi besoin d'un petit coup de main, parfois.

De nombreux livres scolaires (degrés secondaires) restent au fond des placards après n'avoir été utilisés qu'une année. Mme Sabine Chenevard propose à la commission d'organiser, en tout début d'année scolaire, un troc de livres. L'objectif serait de faire au plus simple en mettant une table ou une étagère à disposition des parents qui viendraient prendre ou déposer des livres ou manuels de l'année scolaire précédente. Les commissaires, qui ont trouvé cette idée excellente, réfléchiront aux modalités de mise en place.

- La prochaine séance est fixée au 11.2.2025 à 20h.

**M. Éric Grand** a été approché par une personne qui lui a rapporté que le jardin d'enfants souffrait d'un manque de fréquentation.

**Mme le Maire** répond que les autorités connaissent cette information depuis la rentrée scolaire. Il ne faut pas oublier que compte tenu du personnel engagé, il n'est pas possible de réduire les horaires ni de forcer les parents à confier leur(s) enfant(s) au jardin d'enfants. La commune n'a pas la possibilité, en l'état, de créer une crèche, faute de disposer des locaux nécessaires. De nouveaux habitants arriveront prochainement ; le jardin d'enfants répondra peut-être à leurs besoins.

**M. Éric Grand** demande si l'Exécutif souhaite reconduire le même concept pour la rentrée 2025-2026.

**Mme le Maire** rappelle que Mme Christine Chaillot prendra sa retraite fin juin. Une hypothétique fermeture du jardin d'enfants allongerait encore la liste d'attente de la crèche de Meinier, ce qui poserait un problème aux parents.

**M. Stéphane Hostettler** ajoute que le jardin d'enfants effectue en ce moment un essai avec un concept de halte-garderie. Les parents peuvent déposer leur(s) enfant(s) quelques heures, le temps de faire des courses ou d'aller à un rendez-vous.

**M. Éric Grand** souhaiterait que l'Exécutif rassure le personnel du jardin d'enfants, qui se pose beaucoup de questions.

**Mme le Maire** indique que les autorités ont de nombreuses discussions avec la directrice et le personnel. Elle regrette ces rumeurs, complètement infondées. En l'état, l'Exécutif rassurera le personnel pour la rentrée 2025-2026, bien que la direction et le personnel se réunissent tous les quinze jours.

**M. Christophe Mage**, qui doit les voir la semaine prochaine, fera passer le message.

**M. Éric Grand** propose de réfléchir, lors de la prochaine législature, à offrir d'autres prestations comme un accueil à la journée.

**Mme le Maire** répète que les dimensions des locaux sont insuffisantes pour répondre aux exigences pour la sieste ou le repas de midi.

#### 4.2 Commission urbanisme du 28.1.2025

**M. Pascal Wegmuller** évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Route de Juvigny 2 : le dossier suit son cours. Une demande d'autorisation complémentaire a été déposée et la rédaction des appels d'offres est en cours. M. Éric Grand a rapporté le fait que la commune ne dispose actuellement pas, comme beaucoup de petites communes, de conditions générales pour les appels d'offres, les bons de commandes et autres. Les propositions de l'Exécutif seront remontées à la commission urbanisme.

– Agrandissement du local des pompiers et de la salle des fêtes : une séance a eu lieu le 13.1.2025 avec l'Exécutif, l'état-major, l'architecte, M. Éric Grand et **M. Pascal Wegmuller**. La demande préalable a été accordée par l'OAC avec certaines conditions, par exemple la création de stationnements pour les vélos et le chauffage du nouveau bâtiment. Les plans sont tous à disposition sur CMNet. La volumétrie des bâtiments est désormais figée. M. Jean-Marie Beaud avait soumis des propositions pour un local des pompiers un peu moins volumineux, mais la commission a conclu qu'il valait mieux ne pas tout rechanger. M. Éric Grand a ensuite suggéré à la commission d'étudier l'option de créer un sous-sol supplémentaire à des fins de stockage et accessible par un monte-charge pour des questions de praticité. À voir comment cette proposition pourrait s'imbriquer dans la nouvelle construction.

La commission, qui a validé le principe élaboré par l'architecte pour l'aménagement du local des pompiers ainsi que l'agrandissement de la salle des fêtes, demande à étudier également les aménagements extérieurs en vue de trouver une solution pour aplanir le terrain jusqu'au parking, si possible sans toucher aux arbres, et de supprimer les marches.

En conclusion, la commission est d'accord avec le projet actuel, mais aimerait étudier : création d'un sous-sol sous le local des pompiers, création d'un monte-charge, aplanissement du terrain devant la salle des fêtes et suppression de l'escalier, réaménagement de la cuisine avec création d'une partie après la porte coulissante, voire une chambre froide et, si possible, couverture de la cour intérieure qui est très utilisée lors des grosses manifestations.

**M. Yves Lüthi** indique qu'une nouvelle séance avec l'état-major et l'architecte a été programmée le 5.3.3025.

– Réglementation du stationnement : la commission, qui a surtout évoqué les carrefours route de Lullier/chemin de la Forge et route de Lullier/route du Petit-Lullier, réinscrira ce point à l'ordre du jour de sa prochaine séance avant de revenir devant le Conseil municipal.

– Circulation : M. Éric Grand avait suggéré à M. Yves Lüthi de demander aux Exécutifs des autres communes une synthèse des actions faites par rapport à la problématique de la future 2x2 voies Machilly/Thonon. De nombreux documents ont été déposés sur CMNet, conclut **M. Pascal Wegmuller** qui pense que cela répond à la demande de M. Éric Grand.

**Mme le Maire** rappelle que les propositions de la commission, et notamment la demande d'une étude à l'architecte, doivent être formellement validées par le Conseil municipal. Ce qui l'étonne un peu, c'est que le budget 2025 vient d'être validé par le SAFCO et que cela fait longtemps que les autorités débattent de l'extension de la salle des fêtes et du local des pompiers. Or aucun investissement n'a été proposé par le Conseil municipal. Ces propositions interviennent au moment où la commune vient de recevoir l'autorisation préalable. Elle rappelle les nuisances sonores qu'une laverie pourrait engendrer dans la salle. Pourquoi ne pas créer celle-ci au sous-sol et garder l'agrandissement de la salle des fêtes pour accueillir plus de personnes ? Sinon, elle n'est pas sûre que l'extension offrira beaucoup plus de place. De plus, la création du monte-charge sera sans doute très coûteuse et impliquera de gros travaux.

**M. Éric Grand** explique que dans un premier temps, la dernière législature avait étudié le volume. Il avait été dit que la commune en profiterait aussi pour réaménager l'intérieur. Il y

a en effet des faiblesses au niveau de la cuisine, la laverie au sous-sol n'est pas pratique. Des corrections d'ouvrage sont nécessaires. Le théâtre aussi a des demandes. Tous les utilisateurs regrettent que la commune n'ait pas réalisé un sous-sol dans cette salle des fêtes, ceci pour des questions budgétaires. Si, un jour, la caserne des pompiers était centralisée ailleurs, la commune pourra utiliser ce local pour réaliser une extension de la salle des fêtes. Il faudrait profiter de cette phase d'étude pour étudier les possibilités d'améliorer cette salle. D'où sa proposition de créer un sous-sol. L'idée de la commission serait, sans parler finances, de donner mandat à l'architecte d'étudier la faisabilité de ces diverses demandes.

**Mme le Maire** pense que l'agrandissement tel que projeté ne servira pas énormément. Il est dommage que ces idées n'aient pas été discutées plus tôt, car cela retardera ce projet. La commission a aussi évoqué la vaisselle en porcelaine ; il serait peut-être judicieux de consulter les sociétés qui utilisent souvent la salle et qui pourraient avoir d'autres idées. Bref, tout ceci prendra encore du temps.

**M. Éric Grand** estime que les autorités peuvent prendre le temps de réfléchir, car il n'y a pas urgence. Cela dépendra bien entendu des coûts et des finances de la commune.

**M. Pascal Wegmuller** indique que si le sous-sol impliquait des coûts faramineux, l'idée sera abandonnée.

**Mme le Maire** souligne l'importance de bien réfléchir aux aménagements intérieurs. Cela fait une année que les autorités évoquent l'extension de la salle des fêtes, mais aucun investissement n'a été prévu dans le plan financier. Ces idées émergent peut-être juste un peu trop tard.

**M. Éric Grand** confirme que cette réflexion aurait dû intervenir avant la dépose de la demande d'autorisation de construire. Pourquoi cela n'a-t-il pas été le cas ?

Parce que les autorités parlaient d'un agrandissement de la salle des fêtes, et pas d'un réaménagement intérieur complet, répond **Mme le Maire**.

**M. Éric Grand** renvoie Mme le Maire aux PV de la précédente législature. Les vœux de la commission n'ont pas été transmis à l'Exécutif.

**Mme le Maire** souligne que le jour où le camion des pompiers lâchera, il ne pourra pas être réparé. Il ne faudrait pas repousser l'agrandissement du local à cinq ou dix ans. Ou alors, si tel est le but, il faudrait l'annoncer à l'ensemble des concernés.

**M. Yves Lüthi** suggère d'en reparler le 5.3.2024 avec M. Dominique Peccoud. Hormis la création du sous-sol, qui pourrait être très coûteuse, il est convaincu qu'il faudrait profiter de ces travaux pour réaménager la salle des fêtes.

**M. Pascal Wegmuller** pense important de chiffrer rapidement la plus-value induite par le sous-sol. Le réaménagement de la salle des fêtes est un autre sujet.

**Mme le Maire** demande si le Conseil municipal souhaite voter un budget complémentaire pour cette étude.

**M. Christophe Mage** ajoute que l'enveloppe est de Fr. 42'000.-.

**M. Éric Grand** a suggéré à l'Exécutif de mandater l'ingénieur civil qui a construit la salle des fêtes.

**M. Christophe Mage** indique que lors de l'ancien projet, abandonné au changement de législature en 2020, l'ingénieur civil avait refusé de travailler sur l'extension de la salle des fêtes.

**M. Pascal Wegmuller** propose de demander une estimation à M. Dominique Peccoud.

Pour cela, il aurait besoin d'un programme un peu plus précis, rappelle **M. Christophe Mage**.

**M. Éric Grand** suggère de laisser la commission travailler sur ce projet. Une présentation au

Conseil municipal sera programmée en temps utile. Si des élus avaient d'autres bonnes idées, qu'ils les transmettent rapidement à la commission.

**M. Yves Lüthi** propose encore une fois d'attendre la séance du 5.3.2025.

**Mme Susanne Roux-Stuber** rappelle les demandes d'Open Scène, notamment des éclairages.

**M. Pascal Wegmuller** propose de reparler de ce dossier lors de la prochaine séance de la commission. La demande sera définie plus précisément pour le rendez-vous du 5.3.2025 avec M. Dominique Peccoud. Ce dernier pourra alors estimer ses honoraires, voire les honoraires de tiers, et un crédit supplémentaire sera soumis en avril au Conseil municipal.

**Mme Catalina Kautz** pense que compte tenu du changement de législature, le Conseil municipal devrait définir assez vite ses intentions.

**Mme le Maire** trouve très dommage que tout soit fait pour ralentir ce projet.

**M. Pascal Wegmuller** regrette lui aussi que cette proposition de créer le sous-sol ne soit pas intervenue plus tôt. Mais il serait dommage de ne pas étudier cette option.

La commission se penchera de nouveau sur ce dossier la semaine prochaine. Après la discussion du 5.3.2025 avec M. Dominique Peccoud, une proposition chiffrée sera soumise au Conseil municipal, conclut **le Président**.

#### **4.4 Commissions PDCom du 7.1.2025 et du 29.1.2025**

**M. Jean-Marie Beaud** évoque les points à l'ordre du jour des dernières séances de la commission.

Le 7.1.2025, la commission a continué à corriger le projet soumis par les mandataires.

Le 13.1.2025, la commission a reçu les mandataires concernant les dépassements de budget déjà évoqués. Ceux-ci sont venus avec des explications. Par exemple les changements de réglementation cantonale ont induit plus de travail sur le PDCom pour EDMS. Un compromis a été trouvé, à savoir que les heures supplémentaires effectuées ont été acceptées par la commune ; en contrepartie, les prestataires se sont engagés à ne pas facturer d'autres heures supplémentaires.

Le 29.1.2025, la commission a retravaillé les cartes relatives au trafic.

Le 6.2.2025, la commission a corrigé les textes liés à l'énergie.

La prochaine séance est fixée au 12.3.2025.

### **5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions**

Néant.

### **6. Décision(s) de l'ACG**

**Le Président** rappelle tout d'abord les modalités de la procédure d'opposition des Conseils municipaux (cf. art. 79 al. 2 LAC).

La décision de l'AG de l'ACG du 16.10.2024 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal (FI), d'une subvention d'investissement de Fr. 1'000'000.- à la commune du Grand-Saconnex pour l'achat du matériel d'exploitation, de médiation et d'exposition du projet du Musée de la bande dessinée est entrée en force le 17.12.2024.

Puis **le Président** annonce la décision de l'AG de l'ACG du 11.12.2024 d'augmenter l'enveloppe sportive 2025 de Fr. 450'000.- pour la porter au montant de Fr. 800'000.-.

Le Conseil municipal en prend acte.

## 7. Proposition du Maire et des Adjointe

Néant.

## 8. Propositions individuelles et questions

**M. Jean-Marie Beaud** constate que les deux jurés du local de vote recevaient autrefois un petit cadeau pour les remercier de ces deux heures qu'ils consacrent à la commune les dimanches matin des votations. Il suggère que leur remettre un bon de Fr. 50.- pour un commerce à définir, soit un budget annuel d'environ Fr. 400.-.

**Mme le Maire** rappelle que le budget de fonctionnement est voté par le Conseil municipal, or celui-ci n'avait inscrit aucune somme à cet effet.

**À l'unanimité (11 oui), le Conseil municipal valide un budget de Fr. 50.- par juré du local de vote (deux jurés à chaque votation, soit un budget de Fr. 400.-).**

## 9. Divers

**M. Éric Grand** propose d'organiser, afin de marquer la fin de la législature, une visite à la ferme du Monniati avec les conjoints, suivie d'une grillade.

**Mme le Maire** relève que là non plus, le Conseil municipal n'avait rien inscrit au budget pour la fin de la législature.

**MM. Éric Grand et Grégoire Stoky** proposeront une date.

Date du prochain Conseil municipal : 3 mars 2025 à **19h30**.



Le Président :  
Olivier Gros



La Vice-présidente :  
Catalina Kauz



Le Secrétaire :  
Christophe Mage

Séance levée à : 21h43.